



République Française
Département Charente
Commune de Foussignac

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le 18/09/2026

ID : 016-211601455-20260917-D20260908-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	10

Vote
A la majorité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 18/09/2026
Et
Publication ou notification du :
18/09/2026

L'an 2026, le 17 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JANOT Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2026.

Présents : M. JANOT Alain, Maire, Mmes : ALLONCLE Audrey, BOISUMAULT Maëlys, BONNEFOY Cathy, MARCHADIER-DEVIGE Cécile, MARIE Amélie, VINET FORILLERE Hortense, MM : BUJEAUD Léo, COSSET Jean-Charles, MARTIN Bastien, SARDIN Pierre, SOULAS Jean-Luc

Excusés : DEBAIN Aurélie (procuration à MARIE Amélie), BONNET Matthias, LAVAL Guillaume.

A été nommée secrétaire : BONNEFOY Cathy

2026-09-08 – Attribution d'une aide exceptionnelle à Mademoiselle DURIEUX pour consommation énergétique démesurée

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Mademoiselle DURIEUX Océane, locataire du logement appartenant à la commune, situé **1 Place Jean Luce Chevallon**, a transmis à la commune une copie de sa facture d'électricité et de gaz correspondant au solde de la facture annuelle relative à la consommation énergétique de ce logement.

Le montant du solde restant à régler s'élève à **761,51 €**.

Monsieur le Maire précise que Mademoiselle DURIEUX Océane a d'ores et déjà réglé la somme de **1 890,00 €** au titre de ses consommations d'électricité et de gaz, portant ainsi le montant total de la facture annuelle à **2 651,51 €**.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de rénovation énergétique du logement sont programmés par la commune, notamment **le remplacement de la porte d'entrée ainsi que l'isolation de la partie supérieure de la maison**, afin de limiter les déperditions thermiques et d'améliorer la performance énergétique du logement.

Considérant que le montant particulièrement élevé des consommations énergétiques est notamment lié aux conditions d'isolation actuelles du logement ;

Considérant que des travaux visant à améliorer la performance énergétique du logement sont prochainement prévus ;

Considérant la situation de Mademoiselle DURIEUX Océane et le caractère exceptionnel du montant restant à sa charge ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder à Mademoiselle DURIEUX Océane une aide financière exceptionnelle afin de contribuer au règlement du solde de sa facture d'électricité et de gaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- décide d'attribuer à Mademoiselle **DURIEUX Océane** une aide financière exceptionnelle d'un montant de **500 € (cinq cent euros)** ;
- précise que cette aide est destinée à contribuer au règlement du solde de sa facture d'électricité et de gaz ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- dit que les crédits nécessaires au versement de cette aide sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/09/2026
Le Maire
Alain JANOT



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication à la date du visa.